





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-191**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc187871-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE
LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Conservatoire Darius Milhaud

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La grille des tarifs des droits de scolarité et des locations d'instruments de musique du Conservatoire Darius Milhaud pour l'année scolaire 2016/2017, est présentée comme chaque année sous forme d'un tableau dans lequel apparaissent, en fonction des niveaux d'études dans l'établissement, de la formule choisie et du lieu de résidence, les différents tarifs applicables.

A - Droits d'inscription :

Pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre d'élèves est de 1 493 (contre 1 475 en 2014-2015).

Afin de maintenir un enseignement de qualité délivré par le Conservatoire, tout en permettant un réajustement au regard des charges induites par le fonctionnement de cet établissement, il est proposé chaque année une augmentation des tarifs de la scolarité.

Il est proposé qu'une augmentation de 5% soit appliquée sur l'ensemble des tarifs de la scolarité.

Afin de faciliter les encaissements des droits de scolarité, le Conservatoire s'est engagé dans une révision de ses procédures, laquelle va notamment avoir pour effet de modifier sa régie de recette et permettre ainsi aux familles de régler dès l'inscription leur facture via une carte bancaire ou un prélèvement automatique.

De même, le Conservatoire est engagé dans un processus de consultation à distance par les familles des informations liées à la scolarité de leur enfant. A terme ce procédé devrait permettre un paiement en ligne des droits de scolarité.

B - Catégories d'élèves et d'enseignants exonérés des droits d'inscription :

Conformément aux textes nationaux en vigueur, les élèves des CHAM et des CHAD (Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse) sont dispensés de redevance.

Les élèves inscrits en ateliers périscolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E » sont dispensés de redevance.

Il est également proposé de reconduire le dispositif social antérieur permettant de dégrever de 25%, 50%, 75% ou 100% les familles qui peuvent justifier de difficultés financières, sur dossier examiné par une commission spécifique.

C - Formation des enseignants :

Les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent seront inscrits dans le cadre du plan de formation de l'année en cours, sous réserve de l'arbitrage réalisé par le Service Formation en fonction des priorités émises par la Collectivité.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la grille des tarifs des droits de scolarité applicables aux élèves du Conservatoire;
- **ADOPTER** les tarifs de locations d'instruments de musique ;
- **ADOPTER** la grille de valeur de remplacement des instruments à verser en cas de non restitution de celui-ci ;
- **DIRE** que le dispositif social permettant d'exonérer partiellement ou totalement les familles en difficulté financière est reconduit ;
- **DIRE** que les élèves inscrits en ateliers périscolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E » sont exonérés de redevance ;
- **DIRE** que les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent pourront être inscrits dans le cadre du plan de formation de la collectivité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recettes des sommes correspondantes

DL.2016-191 - CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE
ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 6
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Gaëlle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

TARIFS DU DROIT DE SCOLARITE 2016-2017				
NIVEAU	RESIDENT Pays d'Aix		RESIDENT HORS Pays d'Aix	
	CURSUS OU ATELIER		CURSUS	ATELIER
INITIAL 1^{ère} PERSONNE	135		270	135
2 ^{ème} PERSONNE -25%	105		210	105
3 ^{ème} PERSONNE -50%	70		140	70
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 1 1^{ère} PERSONNE	205		410	205
2 ^{ème} PERSONNE -25%	155		310	155
3 ^{ème} PERSONNE -50%	105		210	105
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 2 ET CYCLE 2 COURT 1^{ère} PERSONNE	270		540	270
2 ^{ème} PERSONNE -25%	200		400	200
3 ^{ème} PERSONNE -50%	135		270	135
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 3 ET EXCELLENCE AMATEUR 1^{ère} PERSONNE	310		620	310
2 ^{ème} PERSONNE -25%	235		470	235
3 ^{ème} PERSONNE -50%	155		310	155
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE SPECIALISE ET PERFECTIONNEMENT 1^{ère} PERSONNE	415		620	310
2 ^{ème} PERSONNE -25%	310		470	235
3 ^{ème} PERSONNE -50%	210		310	155
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE (INSTRUMENTALE, VOCALE OU CHOREGRAPHIQUE, GMAO) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	85		170	
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE COLLECTIVE (MUSIQUE DE CHAMBRE, ORCHESTRE), DISCIPLINE ERUDITION (HISTOIRE DE LA MUSIQUE, HARMONIE, ANALYSE, FUGUE, CONTREPOINT) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	85 SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	85 SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS
ELEVE ASSOCIE. PRATIQUE COLLECTIVE UNIQUEMENT, HORS CURSUS UNIQUEMENT. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	70			
AUDITEUR HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	270			
WEEK END MUSIQUE ANCIENNE. HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	315			
CONCOURS D'ENTREE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	20			

TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENT	
LOCATION ANNUELLE (DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT "PETITE MAIN". VOIR LA LISTE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	115
LOCATION ANNUELLE (DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT ADULTE. VOIR LISTE DETAILLEE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	230
EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION, LE LOUEUR S'ENGAGE PAR CONVENTION A VERSER A LA VILLE UNE SOMME EQUIVALENTE A LA VALEUR DE REMPLACEMENT DU-DIT INSTRUMENT. 3 GROUPEES DE VALEUR ONT ÉTÉ CONSTITUES : 2 000€, 4 000€, 6 000€. POUR PLUS DE DETAIL CONSULTER LE MODELE DE CONVENTION DISPONIBLE AUPRES DU REGISSEUR DE RECETTES.	
L'ORDRE D'AINESSE S'APPLIQUE AUX MEMBRES D'UN MEME FOYER FISCAL POUR LE CALCUL DE LA DEGRESSIVITE. MAIS LES PERSONNES INSCRITES DANS DES FORMULES HORS CURSUS (ELEVE ASSOCIE, WEEK-END MUSIQUE ANCIENNE, ETC.) ET/OU EN CLASSE A HORAIRE AMENAGE (DANSE, MUSIQUE, VOCAL) SONT EXCLUES DE FACTO DE CET ORDRE ET NE BENEFICIENT PAS DE LA DEGRESSIVITE.	